

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES **AUTOMATIQUE** 

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ ATF PRO 236.15

HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES

**AUTOMATIQUE** 

Code du produit : 866881

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: U7K4-1MW1-X30J-HXDW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Lubrifiant

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global

Operations

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec Téléphone

le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de

**FDS** 

SDS@valvolineglobal.com

Société Credimex AG

> Untere Gründlistrasse 7 CH-6055 Alphach

Suisse

Téléphone : Tel +41 41 666 29 49

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1 251 51 51(international)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence : Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED

#### Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient Alkyl amine.

Peut produire une réaction allergique.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

#### **Composants**

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED	72623-87-1 276-738-4 649-483-00-5 01-2119474889-13- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 90 - <= 100
Alkyl amine	61791-44-4 263-177-5	Met. Corr. 1; H290 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,5 - < 1
DIMETHYLSTEARYLAMINE	124-28-7 204-694-8	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le	>= 0,1 - < 0,25



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

milieu aquatique): 1
Estimation de la toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie orale: 624 mg/kg

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître

seulement plusieurs heures plus tard. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES **AUTOMATIQUE** 

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

Risques Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Movens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire,

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne

devraient pas être employées dans aucun des procédés dans

lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

sécurité.

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

# Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
DIMETHYLSTEARYLAMINE	Station de traitement des eaux usées	130 μg/l
	Sédiment d'eau douce	1,25 mg/kg
	Sédiment marin	0,125 mg/kg
	Sol	1 mg/kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : néoprène, caoutchouc nitrile

Délai de rupture : >= 240 minÉpaisseur du gant : >= 0.35 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES **AUTOMATIQUE** 

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

> qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de

la matière sont des valeurs standards! Le temps de

pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront

obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

Protection respiratoire

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail. : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide Couleur bleu

Odeur Donnée non disponible Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

Donnée non disponible

Point d'écoulement -48 °C

Point/intervalle d'ébullition Donnée non disponible

Donnée non disponible

Inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

190 °C Point d'éclair



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

Donnée non disponible

Température de : Donnée non disponible

décomposition

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 18 mm2/s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres : Donnée non disponible

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 0,84 gcm3 (15 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,58 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

cutanée Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

#### **DIMETHYLSTEARYLAMINE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 624 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 624 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

**LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:** 

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**DIMETHYLSTEARYLAMINE:** 

Espèce : Lapin

Résultat : Corrosif pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

**Composants:** 

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

**DIMETHYLSTEARYLAMINE:** 

Espèce : Lapin Résultat : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Remarques : A un effet sensibilisant.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

#### **Composants:**

#### **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### **DIMETHYLSTEARYLAMINE:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

#### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **Composants:**

## **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES **AUTOMATIQUE** 

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0.1 % ou plus.

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Toxique pour les organismes aquatiques.

: Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

### **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Toxicité pour les poissons LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les : NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >=

algues/plantes aquatiques 100 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons : NOELR: >= 1.000 mg/l (Toxicité chronique) : Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et : NOEL: 10 mg/l

les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique)

Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia (Daphnie)
Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

aquatique

Toxicité chronique pour le : Non classé sur la base des informations disponibles.

milieu aquatique

#### **DIMETHYLSTEARYLAMINE:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,18 mg/l

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aguatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,51 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,00517

mg/I

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,00141

na/l



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES **AUTOMATIQUE** 

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,036 mg/l

Point final: Test de Reproduction

Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aguatique)

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

### **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

> Biodégradation: 2 - 4 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

### **DIMETHYLSTEARYLAMINE:**

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 68 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301D



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

#### **DIMETHYLSTEARYLAMINE:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: Calculés 5,1

octanol/eau

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA\_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : Non applicable

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

#### Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Procédure de classification:

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé: GLP - Bonnes pratiques de laboratoire: IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale: ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale: IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international: IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement: OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution: PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique: PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI -Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Informations internes: 000000261490

Classification du mélange:

Asp. Tox. 1 H304 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0 Date de révision: 13.10.2023 Date d'impression: 19/02/2025

désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR